



COMMUNE DE SAINT-ELOY-LES-MINES

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2021**

Ce rapport d'orientations budgétaires est présenté à la réunion de la commission des finances du vendredi 19 février 2021, en préparation de la séance du Conseil municipal du 26 février 2021.

**« PROTÉGER, PROPOSER,
PRÉPARER ! »**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	p.3
PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	p.5
PARTIE 2 : PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES	p.15
PARTIE 3 : ANALYSE FINANCIERE DE LA SITUATION DE SAINT-ELOY-LES-MINES	p.23
PARTIE 4 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE SAINT-ELOY-LES-MINES	p..29

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Ce débat repose sur l'examen du Rapport d'orientations budgétaire (ROB), qui est un document essentiel permettant de rendre compte de la gestion de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Le DOB s'effectue dès lors sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La loi n'impose qu'aux seules communes de plus de 10.000 habitants de renforcer l'information des élus en incluant dans le ROB une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Toutefois, le Maire de Saint-Eloy-les-Mines a souhaité inclure l'ensemble de ces éléments dans le présent rapport, dans le but d'informer le plus précisément possible l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. C'est aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2021 devra répondre au mieux aux besoins et préoccupations des Eloysiens, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2021, ainsi que la situation financière locale.

Le vote du Budget Primitif 2021 est prévu lors de la séance du Conseil Municipal du vendredi 9 avril 2021.

Ce rapport d'orientations budgétaires, support du débat d'orientations budgétaires organisé lors de la séance du Conseil municipal du 26 février 2021, s'articule autour de quatre parties :

1. Le contexte général, économique, financier, sanitaire et social.
2. Les mesures des lois de finances impactant les collectivités
3. L'analyse budgétaire rétrospective de la commune
4. Les grandes orientations communales pour l'année 2021

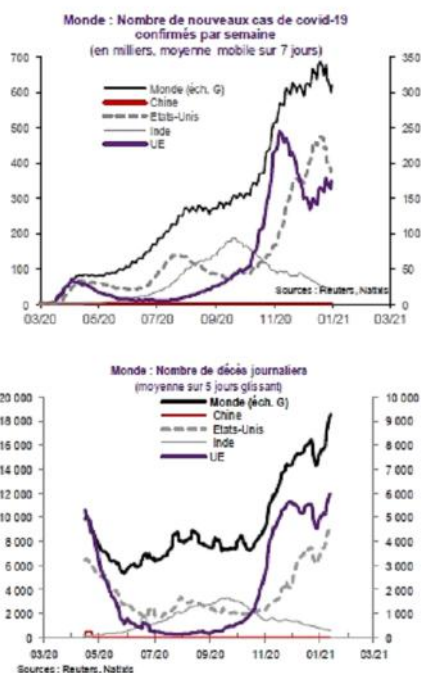
PARTIE 1 :

CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

① L'économie mondiale face à la pandémie de la Covid-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au deuxième trimestre 2020 par un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale. Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au troisième trimestre dans les pays développés.



Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une deuxième vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives qui ont pesées sur l'activité au quatrième trimestre.

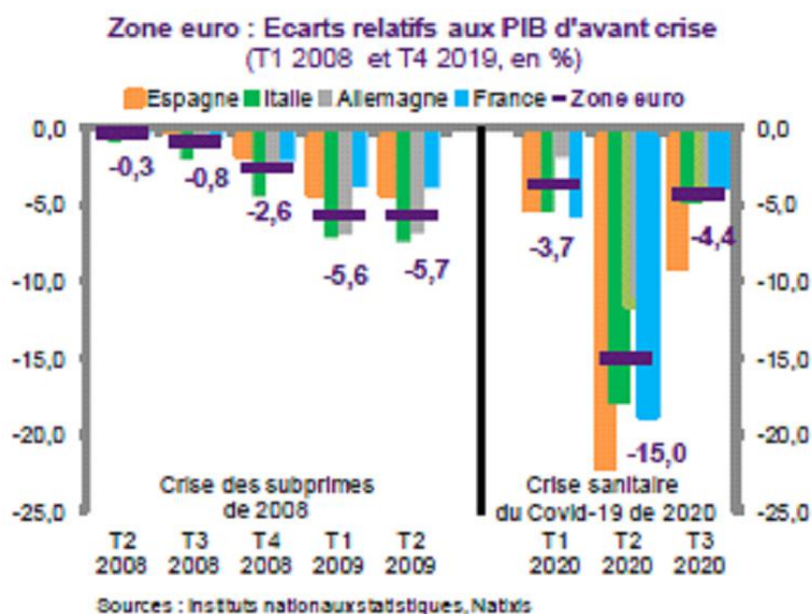
Depuis Noël, l'apparition de variants plus contagieux du virus conduit à une amplification des mesures restrictives qui compliquent les échanges économiques, et laisse planer de lourdes incertitudes pour le premier semestre 2021.

② Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à la crise de 2008, du fait des restrictions et confinements instaurés de mars à mai 2020 dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi l'été dernier.

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4,4 % par rapport au 4eme trimestre 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au 4eme trimestre, la deuxième vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, qui devrait entraîner une nouvelle contraction de l'activité de la zone euro, mais dans une moindre mesure que lors de la première vague. Les gouvernements cherchant en effet à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). De ce fait, selon la Banque centrale européenne (BCE), le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8% au 4eme trimestre 2020 et de 7,3% en moyenne pour l'année 2020.



Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est redressée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendue précédemment pour le premier semestre 2021. Face à la propagation de variants du virus plus contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par de nouvelles mesures restrictives qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

③ Zone euro : soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée. Au cours de l'été 2020, les États membres de l'UE ont conçu un important plan de relance (Next Generation UE) de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Définitivement validé en décembre 2020, ce plan s'appliquera en 2021-2022, principalement en soutenant l'investissement.

De son côté, contrairement à 2008, la Banque centrale européenne (BCE) a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1850 milliards € en décembre 2020. Pour alimenter les banques en liquidités, la BCE a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations), encore renforcé en décembre dernier. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Malgré ce soutien, dans un contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ -7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.



En %		2020	2021	2022	2023
Inflation IPCH	déc.	0,2	1,0	1,1	1,4
	sept	0,3	1,0	1,3	
Inflation sous-jacente	déc.	0,7	0,8	1,0	1,2
	sept	0,8	0,9	1,1	
Croissance du PIB (vol.)	déc.	-7,3	3,9	4,2	2,1
	sept	-8,0	5,0	3,2	

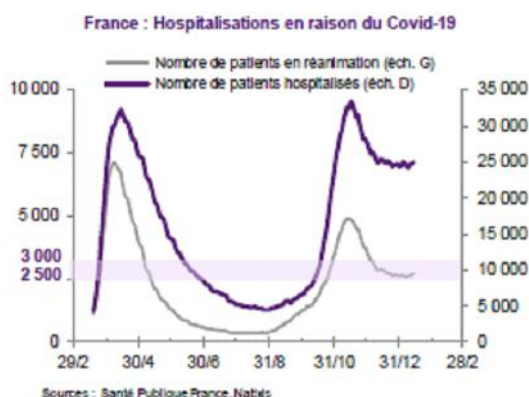
④ France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie

Résilient en 2019 (+1,5% PIB), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au premier trimestre, le PIB a chuté de 13,8 % au deuxième trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (du 17 mars au 11 mai).

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au troisième trimestre, tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au troisième trimestre a ainsi atteint 18,7 %, mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

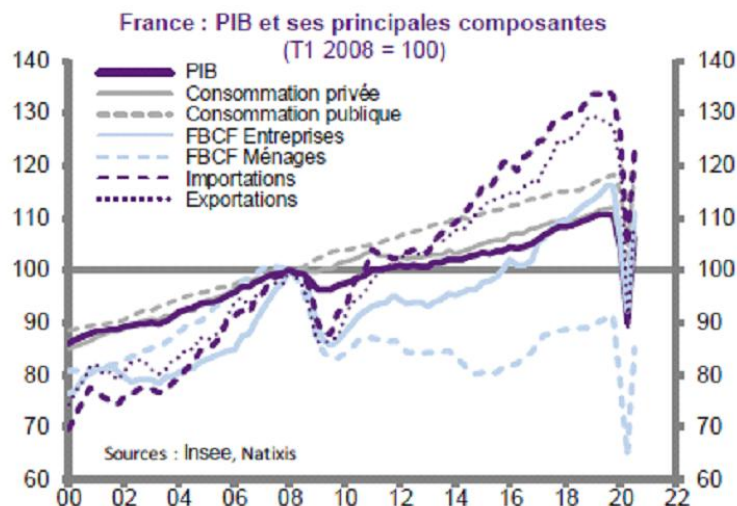
L'accélération des contaminations au quatrième trimestre 2020 a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre.



Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au deuxième trimestre. La perte d'activité est attendue à -4 % au quatrième trimestre et à -9,1 % en 2020.

Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches du virus, particulièrement contagieuses, compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à +4,1 % contre +5,4 % auparavant).

Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans tout le pays, et des incertitudes persistent concernant un éventuel troisième confinement, en fonction de la pression que connaîtront les services sanitaires dans les prochaines semaines.



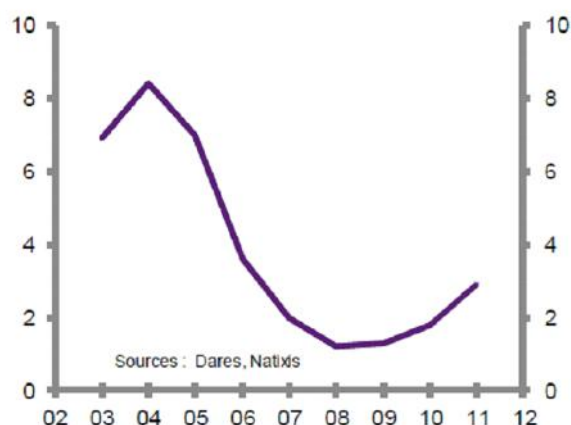
⑤ France : de lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le deuxième trimestre 2017 du quatrième trimestre 2019. Le rebond du troisième trimestre 2020 a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295 000.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le premier confinement, le taux de chômage a nettement diminué au premier semestre, passant de 8,1 % au quatrième trimestre 2019 à 7,1 % au deuxième trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait.

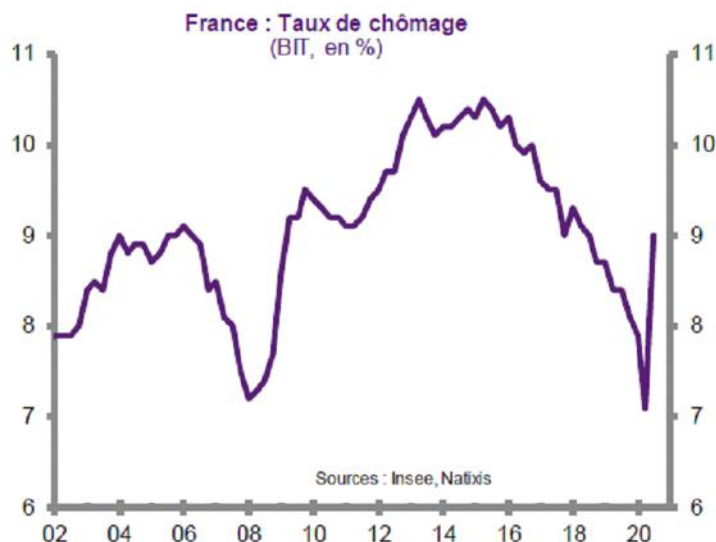
L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au troisième trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions, tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

France : Nombre de salariés en activité partielle depuis mars 2020 (en millions)



□ Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus pour 2021.

Malgré ces mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.



⑥ France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité parmi les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise, via des programmes d'investissement, à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du deuxième confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mis en place précédemment.

Plan "France Relance" 2021-2022

Axe 1 Compétitivité et innovation	34 Mds
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
Axe 2 Transition écologique et environnementale	30 Mds
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
Axe 3 Cohésion sociale et territoriale	36 Mds
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Coût total	100 Mds

Sources : PLF 2021, Natixis

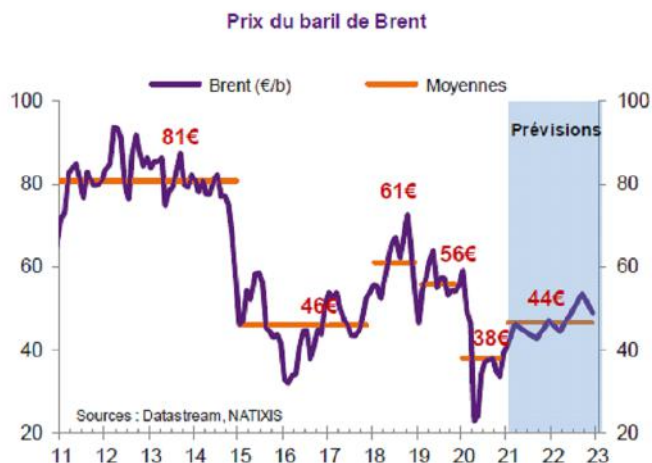
⑦ France : une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC (indice des prix à la consommation) français a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale du fait de l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.

La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août jusqu'à mi-décembre où il est remonté à 50 dollars, boosté par le lancement des campagnes de vaccination.

Or, compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester modéré au premier semestre, avant de remonter progressivement et atteindre en moyenne 55 dollars en 2021, puis 62 dollars en 2022.



Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée 0,5 % en moyenne en 2020, et devrait légèrement progresser pour atteindre à 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.



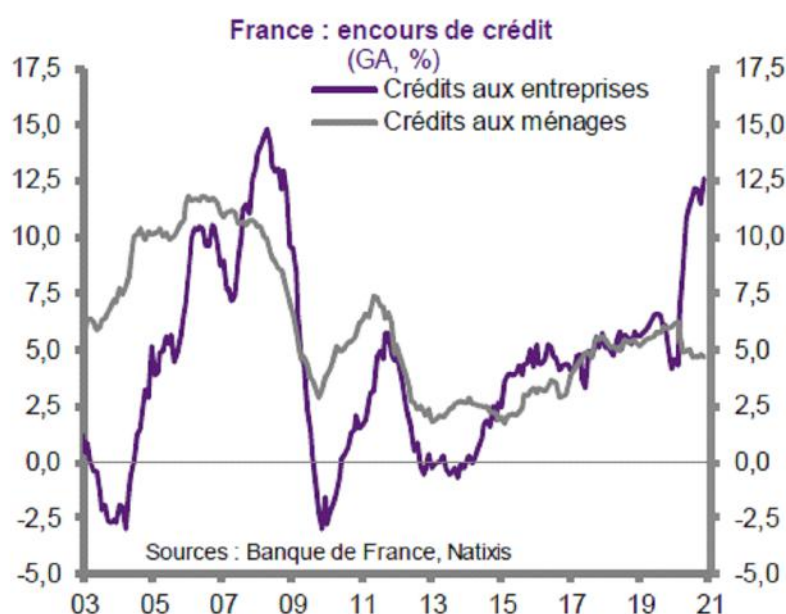
⑧ France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars 2020, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au premier trimestre 2020 à 72 % au deuxième trimestre 2020.

Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au deuxième trimestre), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie.

Fin novembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 195 milliards €, soit une hausse de 12,6 %. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au troisième trimestre, les conditions de financement demeurant toujours favorables.



⑨ France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR4) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

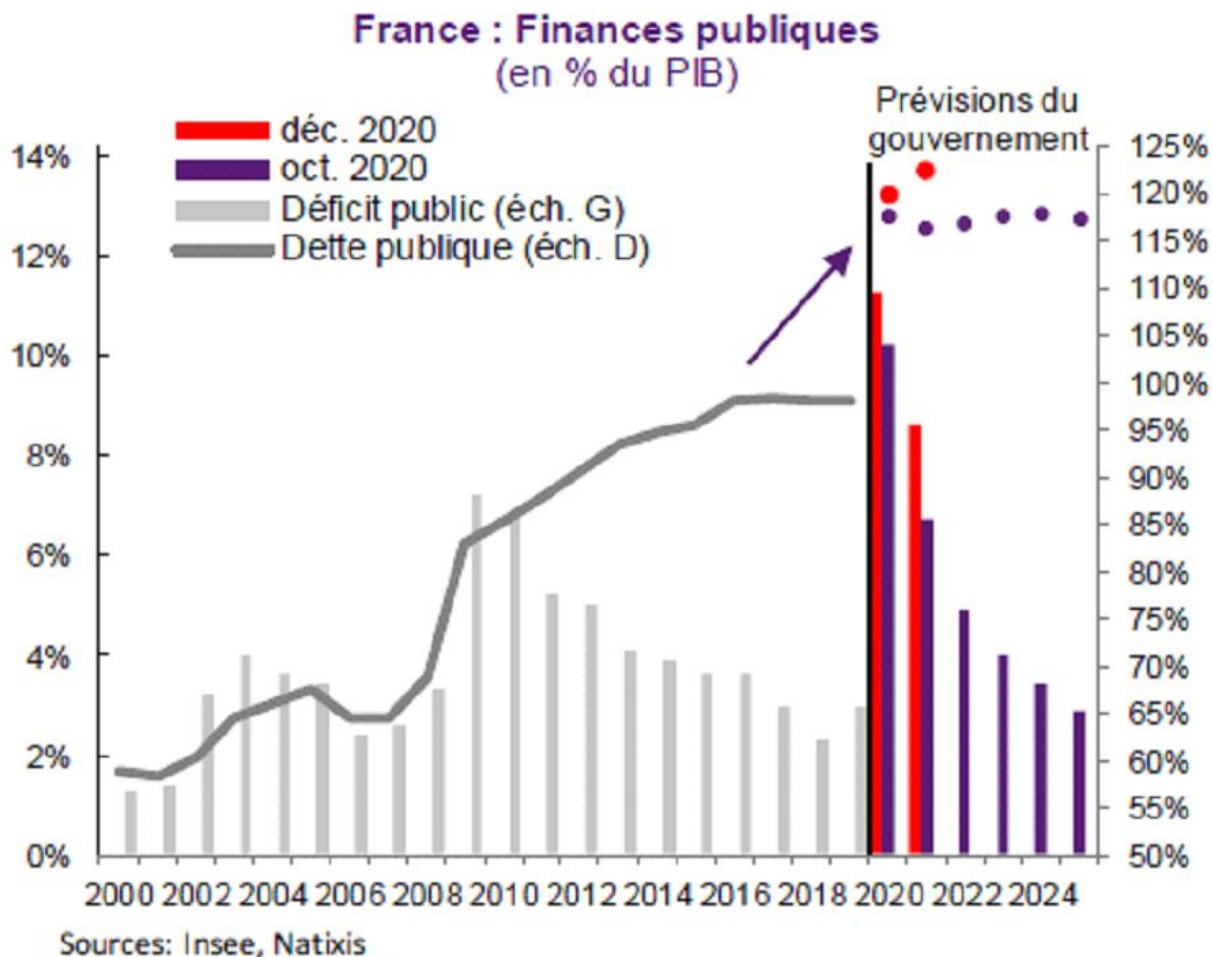
Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

En points de PIB	2017	2018	2019	2020p	2021p	2022p
Solde public	-3,0	-2,3	-3,0	-11,3	-8,6	-4,9
Solde structurel	-2,4	-2,2	-2,2	-0,6		-3,2
Etat	-3,1	-2,8	-3,5			
Organismes d'administration centrale	-0,2	-0,1	-0,1			
Collectivités locales	0,1	0,1	0,0			
Administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,6			
Dette des administrations publiques	98,3	98,0	98,1	119,8	122,3	116,8
Taux de Prélèvements obligatoires	45,1	44,8	44,1	45,2	43,8	43,7
Ratio de dépense publique	-55,1	-54,0	-54,0	-64,3	-58,5	-56,3

* Y compris reprise de dette SNCF Réseau de 2020 (25 Md€), opération neutre pour les administrations publiques car en dépense côté État et en miroir en recettes côté ODAC. Hors cette opération le solde de l'État serait de -7,6 % du PIB et le solde des ODAC serait de 0,0 % du PIB.

Sources : PLF 2021, PLFR(4) 2020, Natixis.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France, en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux restent en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.



PARTIE 2 :

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

La pandémie, qui a profondément bouleversé l'année 2020, impacte profondément la loi de finances pour 2021, après avoir entraîné une série de trois lois de finances rectificatives durant l'année 2020.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par cette crise qui perdure. L'impact brut devrait être de l'ordre de 20 milliards d'euros sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards d'euros dans le même temps.

De ce fait, les lois de finances instituent différentes mesures pour réduire ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, ce qui reste l'objectif principal de la LFI 2021.

Dans le même temps, les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

Hors prise en compte des effets de la crise, les mesures de la LFI 2021 sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures de simplification...

Cette LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial comme le grand acteur de l'investissement public. En effet, il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement dans les grandes thématiques de demain : transition énergétique et écologie, nouvelles mobilités, santé et sport, équilibre et attractivité des territoires.

① Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse

Ces transferts financiers de l'Etat aux collectivités incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes et police de la circulation et des radars, ainsi que la fiscalité transférée.

Ils atteignent 104 milliards d'euros dans la LFI 2021 à périmètre constant, en baisse de 10 % par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de taxe d'habitation (TH), puisqu'en 2021 le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

② Concours financiers de l'Etat (51,9 Mds €)

Ces concours totalisent tous les prélèvements sur recette (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales, ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT).

La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Transferts financiers aux collectivités locales		2021 : 104	
		2020 : 116	
Fiscalité transférée	37,4 (37,3)	Financement de la formation professionnelle	0,8 (1,2)
↓			
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage		2021 : 66,1	
		2020 : 74,1	
Subventions autres ministères	4,7 (4,3)	Dégrèvements législatifs	9 (23)
		Amendes de police	0,6 (0,6)
↓			
Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales		2021 : 51,9	
		2020 : 49,1	
Prélèvements sur recettes dont	43,4 (40,9)	Mission RCT dont	4,2 (3,8)
		TVA des régions	4,3 (4,4)
DGF	26,758	DGD	1,546
FCTVA	6,546	DETR	1,046
DCRTP	2,905	DSIL	0,570
Comp. exonérations fiscales	0,540	DGE Départements	0,212
Comp. réduction de 50% des val. loc. des étab. indust.	3,290		

Lecture : 2021 (2020) – en Mds €

③ Prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

Les PSR s'élèvent à 43,4 milliards d'euros en 2021, en augmentation de 5,2 % par rapport à la LFI 2020.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable avec un montant de 26,758 milliards d'euros.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale chutent (-80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021, et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

A périmètre courant	LFI 2021 (millions €)	LFI 2020 (millions €)	Evolution LFI 2021 / LFI 2020
Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26 758 368	26 846 874	-0,3%
Dotations spéciales pour le logement des instituteurs (DSI)	6 694	8 250	-18,9%
Dotations de compensation des pertes de bases de CET et de relevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 546 000	6 000 000	9,1%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	539 633	2 669 094	-79,8%
Dotations élu local (DEL)	101 006	93 006	8,8%
Collectivité territoriale de Corse	62 897	62 897	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	485 990	488 988	-0,2%
Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotations régionales d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 668	2 666	0,0%
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 905 214	2 917 964	-0,4%
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	413 004	451 254	-8,6%
Dotations uniques des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotations de compensation liées à la départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotations de garantie des reversements des FDPTP	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
PSR au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
PSR au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 550	122 550	0,0%
PSR au profit de la Polynésie Française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	510 000	-	NC
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 290 000	-	NC
Compensation des communes et EPCI contributeurs au FNGIR subissant une perte de base de CFE	900	-	NC
PSR exceptionnel de compensation du Fonds national de péréquation des DMTO	60 000	-	NC
PSR exceptionnel pour les collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	10 000	-	NC
TOTAL	43 400 027	41 246 740	5,2%

Source : LFI 2021

Par ailleurs, deux nouveaux prélèvements liés directement à la crise sanitaire voient le jour :

- 510 millions d'euros à destination du bloc communal pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies en 2020
- 10 millions d'euros pour compenser les collectivités territoriales et les groupements des abandons de loyers consentis à des entreprises. Le montant attribué à chaque collectivité ou groupement est égal à 50 % de la somme totale des abandons ou renoncements de loyers.

④ Variables d'ajustement : une baisse très réduite en 2021

La LFI prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 50 millions d'euros pour 2021, uniquement fléchée sur les départements et les régions. Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE).

Minoration des variables d'ajustement

	Régions	Départements
DCRTP	- 7,5 M€	- 5 M€
DTCE	- 17,5 M€	- 20 M€
Total	- 25 M€	- 25 M€

⑤ Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard d'euros dans la LFI 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- DETR : 1046 millions €
- DSIL : 570 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même montant qu'en 2020 : 212 millions d'euros.

Les régions bénéficient de 600 millions d'euros de dotation d'investissement prévus dans le cadre du plan de relance, à destination de projets en faveur de la transition énergétique.

⑥ Reconstitution de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes et EPCI

En raison de la crise sanitaire, la 3ème loi de finances rectificative pour 2020 (PLFR3) du 30 juillet dernier a instauré une série de mesures de soutien aux collectivités. L'une d'entre elles est la compensation des pertes subies en 2020 de recettes fiscales et domaniales liées directement à l'épidémie.

La crise sanitaire se prolongeant, la LFI reconduit la compensation à destination du bloc communal pour 2021 à hauteur de 200 millions d'euros, mais uniquement sur les pertes fiscales. Les redevances et recettes d'utilisation du domaine public en sont exclues.

La dotation versée correspond à la différence entre la somme des produits moyens perçus entre 2017 et 2019 et la somme des mêmes produits perçus en 2021, avec un minimum de 1000 euros assuré pour chaque commune ou EPCI éligible.

⑦ Application progressive de l'automatisation du FCTVA

En raison de la crise sanitaire, la 3ème loi de finances rectificative pour 2020 (PLFR3) du 30 juillet dernier a instauré une série de mesures de soutien aux collectivités. L'une d'entre elles est la compensation des pertes subies en 2020 de recettes fiscales et domaniales liées directement à l'épidémie.

La crise sanitaire se prolongeant, la LFI reconduit la compensation à destination du bloc communal pour 2021 à hauteur de 200 millions d'euros, mais uniquement sur les pertes fiscales. Les redevances et recettes d'utilisation du domaine public en sont exclues.

La dotation versée correspond à la différence entre la somme des produits moyens perçus entre 2017 et 2019 et la somme des mêmes produits perçus en 2021, avec un minimum de 1000 euros assuré pour chaque commune ou EPCI éligible.

⑧ Subvention d'investissement pour la rénovation énergétique

Dans le cadre du plan de relance, et jusqu'au 31 décembre 2021, le gouvernement met en place une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales, à hauteur de 1 milliard d'euros.

La commune de Saint-Eloy-les-Mines compte s'y inscrire pleinement, et a déjà lancé la phase de diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

⑨ Hausse de la péréquation verticale

Cette péréquation verticale représente 220 millions d'euros en 2021. Pour la troisième année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement, mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

en M€	Montants 2021	Hausse 2020 / 2021
GROUPEMENTS		
Dotation d'intercommunalité	1 593	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 471	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 782	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 523	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 447	+ 220

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

⑩ Réforme des indicateurs financiers

Pour neutraliser les effets de la réforme fiscale, la LFI 2021 entame une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités :

- Suppression de la TH
- La part départementale du foncier bâti aux communes
- La fraction de TVA aux EPCI et aux départements
- La compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

Ces nouveaux éléments impliquent nécessairement une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations et fonds de péréquation.

Cette réforme n'entrera en vigueur qu'à compter de 2022.

⑪ Baisse des impôts de production de 10 milliards €

L'une des mesures de la LFI 2021 consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards d'euros dès 2021, à travers trois leviers :

- La baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- La baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- La révision des valeurs locatives des établissements industriels.

En effet, les entreprises sont soumises à la CET qui est elle-même composée de :

- La CVAE, fonction du chiffre d'affaire de l'entreprise
- La cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des biens de l'entreprise

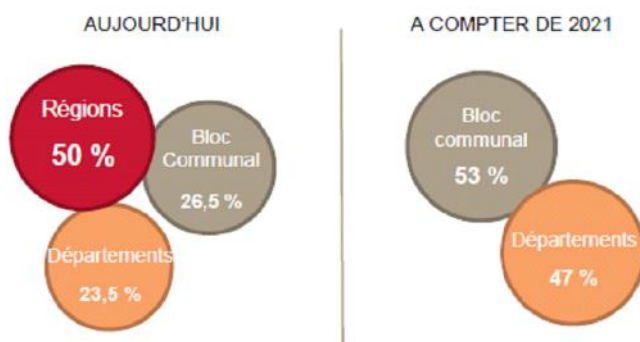
Le bloc communal perçoit à lui seul la CFE, tandis que la CVAE est répartie au profit des différentes collectivités territoriales (régions, départements et bloc communal).

Le gouvernement a donc décidé de supprimer la part de CVAE des régions, soit 7,5 milliards d'euros en 2019. Pour ce faire, le taux théorique de CVAE, fixé au niveau national, est divisé par deux et passe de 1,5 % à 0,75 % dès le 1er janvier 2021.

En remplacement, les régions récupèrent une fraction de TVA, qui viendra s'ajouter à celle qu'elles perçoivent depuis 2018 à la place de la DGF. A titre exceptionnel, l'Etat attribue 1,2 milliard d'euros supplémentaires aux régions pour compenser la baisse de CVAE subie en 2020 du fait de la crise sanitaire.

Pour rappel, la CVAE collectée au niveau national l'année N est répartie l'année suivante au profit des collectivités sur le territoire où est implantée l'entreprise. La suppression de la part régionale de CVAE entraîne mécaniquement une nouvelle répartition pour le bloc communal et les départements dès 2021.

Evolution de la répartition de la CVAE



⑫ Révision des valeurs locatives des établissements industriels

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels depuis le 1er janvier 2017, et pour réduire davantage les impôts de production, la LFI s'attaque à celles des établissements industriels utilisées dans le calcul des bases d'imposition de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Ces valeurs locatives obsolètes datent des années 1970 et ne sont plus adaptées à la réalité économique actuelle. Par ailleurs, elles aboutissent à une imposition plus forte des établissements industriels par rapport à celle des locaux professionnels, depuis leur révision de 2017.

La valeur locative cadastrale (VLC) est calculée de la façon suivante :

$VLC = \text{prix de revient des immobilisations} \times \text{taux d'intérêt}$

Fixé par décret en Conseil d'Etat en 1973, le taux d'intérêt est issu de la somme du taux des emprunts d'Etat des années 1970 (8 %) et du taux d'amortissement du bien (0 % pour les terrains, 4 % pour les constructions et installations).

Donc, les taux d'intérêt en vigueur s'élèvent à 8 % pour les terrains et 12 % pour les constructions et installations.

La LFI retient de nouveaux taux d'intérêt en se basant uniquement sur le taux d'amortissement des biens. Concernant les terrains, certes non amortissables, leurs agencements le sont et c'est ce qui donne la valeur du terrain.

Pour les constructions, leur taux d'amortissement varie aujourd'hui entre 5 et 10 %. La LFI fixe pour 2021 des taux d'intérêt à 4 % pour les terrains et leurs agencements, et à 6 % pour les constructions et installations.

Cette révision aboutit à une division par deux des valeurs locatives des établissements industriels et, de fait, des cotisations d'impôts fonciers payées par les entreprises. Cet allègement d'impôt est de 1,54 milliard d'euros pour la CFE et de 1,75 milliard d'euros pour la TFPB, et devrait concerner 32 000 entreprises.

L'Etat par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes de 3,29 milliards d'euros en 2021, compense intégralement les communes et les EPCI de cette perte de recettes fiscales.

⑬ **Simplification de la TCFE**

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TFCE) comporte trois composantes :

- La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), gérée par l'administration des Douanes et qui abonde le budget de l'Etat
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), perçue par les communes ou les EPCI qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
- La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)

Actuellement ces taxes ont toutes pour assiette la quantité d'électricité consommée par les particuliers et les professionnels, mais elles appliquent à cette assiette des tarifs différents. Un tarif national pour la TICFE, et un tarif local qui sert d'assiette à la TCCFE et à la TDCFE, avec l'application d'un coefficient multiplicateur voté par la collectivité compétente.

La LFI centralise la gestion de la TCFE, dans un guichet unique à la DGFiP, afin d'essayer de simplifier les factures d'électricité, les déclarations des fournisseurs d'électricité, et en mettant fin aux services locaux de gestion et de contrôle. Le second objectif de la LFI est d'harmoniser les tarifs de TCFE au niveau national, en retirant le caractère local de la taxation.

Le produit perçu par l'Etat sera reversé par quote-part aux collectivités bénéficiaires. Cette harmonisation est planifiée en trois phases jusqu'au 1er janvier 2023.

⑭ **Mesures d'ajustement de la taxe de séjour**

La taxe de séjour est basée sur un tarif par nuitée et par catégorie d'hébergement, voté par les collectivités. Elles optent ensuite pour une taxe de séjour calculée sur le nombre de nuitées facturées par une personne, ou pour une taxe de séjour forfaitaire en fonction du nombre de nuitées et de la capacité d'accueil de l'hébergement.

La LFI 2021 met en œuvre les mesures d'ajustement suivantes :

- Pour la taxe de séjour forfaitaire l'abattement sur la capacité d'accueil des hébergements qui peut être instauré par délibération pourra désormais être compris entre 10 et 80 % (10 à 50 % précédemment).
- Le tarif de la taxe de séjour doit être fixé par délibération prise avant le 1er juillet pour l'année à venir, contre le 1er octobre auparavant.

Afin de permettre une lecture linéaire tenant compte de la recette exceptionnelle liée en l'encaissement en une fois, au démarrage du parc photovoltaïque, de la somme de 521 375 € en 2019, correspondant à 15 ans de loyer de la part de NEOEN, le tableau ci-dessous propose une colonne neutralisant cette recette exceptionnelle afin de comparer ce qui est comparable.

Le tableau 2 ci-dessous reprend l'évolution des principales composantes du budget communal, mais en euros par habitant, ce qui permet une lecture plus juste de leur évolution dans le temps et autorise une comparaison, plutôt élogieuse, avec le tableau 3 indiquant les moyennes des communes de la même strate.

Tableau 2- Evolution des principales composantes du budget communal (en €/hab)

En € / hab	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 - Neoen	Réalisé 2020
TOTAL des produits de fonctionnement = A	1642	1601	2410	1487	1492	1425	1398	1392	1568	1428	1468
TOTAL des charges de fonctionnement = B	1251	1203	1158	1206	1137	1153	1145	1088	1187	1187	1126
RESULTAT COMPTABLE (A-B=R)	391	398	1252	281	355	272	253	304	381	241	342
TOTAL des ressources d'investissement = C	776	781	562	1916	1177	910	1064	980	739	739	683
TOTAL des dépenses d'investissement = D	730	846	958	1130	825	671	1064	989	907	907	848
Besoin ou capacité de financement de la section d'invest = E	46	-65	-396	786	352	239	0	-9	-168	-168	-165
Capacité d'autofinancement brute = CAF	514	549	1347	415	370	347	341	360	467	327	294
Encours de la dette au 31/12/N	1639	1503	1364	1223	1081	971	821	1053	1216	1216	1075

Tableau 3 – Moyenne de la strate (en €/hab)

Moyenne strate en € / hab	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL des produits de fonctionnement = A	1484	1833	1027	1023	1041	1050	1052	1048	1069
TOTAL des charges de fonctionnement = B	1190	1551	891	899	908	916	917	911	927
RESULTAT COMPTABLE (A-B=R)	294	282	136	124	133	134	135	137	142
TOTAL des ressources d'investissement = C	630	922	475	426	410	404	429	441	460
TOTAL des dépenses d'investissement = D	634	881	487	411	376	397	414	446	480
Besoin ou capacité de financement de la section d'invest = E	-3	-41	13	-15	-33	-7	-15	6	20
Capacité d'autofinancement brute = CAF	343	357	177	165	174	177	179	183	191
Encours de la dette au 31/12/N	984	1322	814	794	788	769	770	762	751

Source : Direction générale des collectivités locales (DGCL)

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'établissent à 4 272 406,17 €, soit environ 75% de réalisation du BP, et sont en baisse globale de -3,14 % par rapport au CA 2019, retrouvant ainsi des niveaux de dépenses similaires à ceux des CA 2016 et 2017.

Cette maîtrise budgétaire a été possible malgré des dépenses imprévues directement liées à la crise sanitaire, particulièrement en matière de matériels de protection, de produits d'entretien afin de permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Tel que prévu, la masse salariale s'établit à 2 040 101 € et reste inférieure aux 2 120 030 € inscrits au BP 2020, intégrant pourtant le déploiement élargi du RIFSEEP pour commencer à corriger les traitements les plus faibles, le remplacement d'agents en congés maternité et en congés maladie et des renforcements des équipes aux services techniques, notamment pour les espaces verts durant l'été.

Malgré cela, les effectifs sont stables sur 2020, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

(Evolution des effectifs de 2010 à 2020)

Les recettes de fonctionnement 2020 s'établissent à 5 569 007 €. Elles étaient de 5 825 629,02 € au CA 2019, car elles intégraient une recette exceptionnelle de 521 375 € au moment de la mise en service du parc photovoltaïque NEOEN, comme expliqué précédemment. A titre informatif, sans cette recette exceptionnelle les recettes de fonctionnement 2019 se seraient établies à 5 304 254 €, à comparer au 5 569 007 € réalisés en 2020.

Du fait des effets de la crise sanitaire, et en toute logique, une baisse des recettes est constatée sur un certain nombre de services municipaux qui ont dû fermer ponctuellement en 2020 (cantine scolaire) ou qui sont encore pleinement impactés à ce jour (piscine, locations de salles, différentes régies...)

Toujours pour faire face aux effets de la crise sanitaire, une baisse de recettes provient des exonérations de loyers accordées au Foyer Logements et au Jardin d'Aloïs pour le second semestre 2020 par délibération du Conseil municipal de juillet dernier, ainsi qu'au Saint-Joseph.

Il est également à noter un important retard de l'assureur statutaire concernant le versement à la collectivité des remboursements sur les rémunérations du personnel en arrêt maladie, pour un montant proche de 80 000 €. Une surveillance particulière est apportée à ce sujet afin de retrouver des délais de remboursement décents.

L'excédent de fonctionnement 2020 projeté s'établirait donc aux alentours de + 1 300 000 €. A comparer aux trois exercices précédents : + 940 415 € en 2017, + 1 095 883 € en 2018 et + 1 419 900,79 € en 2019, dont toujours les 521 375 € de recette exceptionnelle NEOEN et donc en comparaison réelle +893 525,79 € en 2019.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2020 réalisées au 31 décembre s'établissent 3 217 014 €, correspondant à 75% de réalisation du BP, dont 623 333 € de reprise du déficit d'investissement 2019 et 371 973 € de remboursement de capital d'emprunts.

Sans nouvel emprunt en 2020, le capital restant dû au 1er janvier 2021 diminue à 3 780 000 €. Il est à noter que deux emprunts s'achèveront en 2021, en avril puis en novembre, et qu'un troisième prendra fin en février 2022. Cela ouvre des perspectives d'emprunt pour l'avenir, sans augmentation sensible de l'annuité, d'autant que les taux d'intérêt restent historiquement bas, comme évoqué dans la première partie de ce rapport.

Les recettes d'investissement 2020 réalisées au 31 décembre, sans emprunt nouveau donc, et avec seulement 1 000 000 € d'excédent de fonctionnement 2019 capitalisés en investissement 2020, s'établissent à 2 588 666 €.

Le déficit de la section d'investissement s'établit donc à 628 347 €, à un niveau équivalent du déficit 2019 qui était de 623 333 €, malgré un virement de l'excédent de fonctionnement de 2019 bien moins important que par le passé.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'établissent à 962 270 €, concernant essentiellement des opérations de voirie, d'amélioration de l'espace public, ainsi que des livraisons de matériels réalisées au cours des dernières semaines (nouvelle navette, mini pelle...)

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'établissent à 889 694 €, et concernent pour l'essentiel des subventions restant à percevoir, notamment quelques retards concernant la première tranche du programme « Saint-Eloy 2020 » et celles de la deuxième tranche et du chevalement.

Contrairement aux années précédentes, le solde des restes à réaliser est donc relativement proche de l'équilibre, à -72 306 €.

PARTIE 4 :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE SAINT-ELOY-LES-MINES

Depuis son installation, la nouvelle équipe municipale a pleinement assumé son engagement, pris devant les Eloysiens sous la formule « unis, reprenons le contrôle ». Plus que jamais, dans la période troublée par la crise sanitaire et ses conséquences, le rassemblement au service des Eloysiens est indispensable pour permettre un service public municipal coordonné, mobilisé et réactif pour répondre à l'évolution des besoins des habitants et des acteurs du territoire.

C'est tout le sens et l'esprit qui anime les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2021, sur la base du triptyque « Protéger, Proposer, Préparer ! ».

① Protéger

Protéger, c'est déjà le quotidien de la municipalité depuis le début du mandat, en faisant face sur tous les fronts aux enjeux de la crise sanitaire, mais aussi à ses conséquences économiques et sociales.

C'est le cas au niveau sanitaire en accompagnant les professionnels de santé concernant le fonctionnement du Centre COVID. Le Conseil municipal du 26 février aura d'ailleurs à se prononcer sur une subvention exceptionnelle de 3 000 € visant à combler le reste à charge, sous-compensé par l'ARS, des professionnels de santé qui se sont engagés sans compter face à la pandémie.

La Mairie a également pris toute sa part aux côtés des élus et collectivités du territoire, afin d'exiger l'installation d'un centre de vaccination sur la commune. Là encore, il faut saluer l'engagement des professionnels de santé qui a permis sa mise en place très rapide dès son obtention, et son bon fonctionnement au service de la population.

Protéger aussi les habitants et les acteurs économiques des conséquences de la crise sanitaire.

Ce fut le cas dès le début du mandat avec le programme « Je sauve mon commerce » qui compte plusieurs volets. Un travail a été mené pour répertorier tous les commerçants et artisans, puis un questionnaire a été mis en place afin de recenser leurs besoins et difficultés, dans le but de co-construire avec eux les futures politiques municipales les concernant. Ces outils et ces échanges ont permis de reconstruire un lien étroit et régulier, aussi utile aux commerçants qu'à la municipalité.

Des actions de soutien d'urgence ont été mise en place afin d'aider nos commerçants à faire face à cette situation particulièrement difficile, du fait des contraintes sanitaires et des fermetures administratives (achat et distribution de masques et de gel hydro-alcoolique, édition d'un annuaire des commerçants distribué à toute la population, aide à l'accès à une plateforme de vente en ligne, communication sur les réseaux sociaux).

La Mairie de Saint-Eloy-les-Mines a également initié une réflexion avec la Communauté de communes afin que des aides économiques puissent être apportées aux entreprises de moins de 10 salariés les plus impactées par la crise. Ce travail va se poursuivre dans les prochaines semaines et a vocation à s'intégrer dans un plan de relance ambitieux porté par l'EPCI.

De plus, conformément aux engagements pris devant les Eloysiens, depuis le début du mandat la commune se positionne comme le premier consommateur du commerce local, en axant autant que possible ses commandes en ce sens.

Les prérogatives et le service public rendu par le CCAS ont été considérablement renforcés et élargis, afin de permettre un meilleur accompagnement des Eloysiens dans leurs démarches du quotidien ainsi que dans les moments plus difficiles. Suite à l'arrivée de la Directrice du CCAS, le 1er janvier 2021, un travail d'analyse et de diagnostic a pu débuter et des groupes de travail « aides sociales » et « personnes âgées » ont déjà commencé à se réunir afin de réfléchir au renforcement de ces politiques publiques en tenant compte de la réalité des besoins de ces publics fragilisés par la crise. Par exemple, une réflexion est déjà très avancée concernant la mise en place courant 2021 des chèques de transport santé en faveur de nos aînés afin qu'ils puissent se déplacer sans contrainte chez les médecins et spécialistes.

Dès le début du mandat, les économies générées par la décision de réduire le nombre d'adjoints et celle de baisser leurs indemnités, pour un montant annuel de 61 000 euros, a permis de venir en soutien des associations en difficulté et de mettre en place un service de garde lorsque les écoles ont été fermées du fait de la crise sanitaire.

Un plan santé ambitieux et concret.

Protéger, c'est aussi tout ce qui a été engagé depuis plusieurs mois pour sortir de l'inaction en matière de lutte contre la désertification médicale. Il était en effet urgent pour les pouvoirs publics de réunir l'ensemble des acteurs, professionnels médicaux et paramédicaux, autorités sanitaires, représentants de l'Etat et des autres collectivités locales afin d'harmoniser les éléments de diagnostic, d'éviter les malentendus et d'envisager toutes les pistes possibles pour améliorer concrètement l'accès aux soins des habitants.

Ce travail a permis d'identifier plusieurs pistes de solutions concrètes, dont fait partie le projet d'installation d'un médecin salarié par le département auprès des médecins libéraux déjà en activité. Dans sa volonté de tout faire pour faciliter cette installation, la commune s'est engagée à prendre part au financement des mutualisations nécessaires. Le Conseil municipal du 9 avril 2021 aura à délibérer en la matière, une fois les discussions finalisées entre les médecins, le département et l'ARS.

De plus, la commune soutient et accompagne étroitement les professionnels de santé dans leur projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. Une opération de bornage de la parcelle projetée vient d'être effectuée, et le Maire a engagé des démarches auprès du Préfet et des services de la DDT afin de revenir sur les nombreuses erreurs et imperfections contenues dans la modification du PLU de 2018, dont certaines auraient pu, sans une action rapide, très sérieusement compliquer et retarder la réalisation de ce projet, pourtant urgent pour assurer l'accès aux soins de nos concitoyens.

Protéger c'est encore participer activement à la tranquillité publique de notre ville et de ses habitants, afin que chacun puisse se sentir en sécurité à Saint-Eloy-les-Mines. Conformément à l'engagement fort pris devant les Eloysiens, le service de la Police municipale a été créé depuis le 1er janvier 2021, avec l'arrivée d'un brigadier-chef à sa tête. Un second poste de policier municipal sera proposé au BP 2021, pour une arrivée prévisionnelle en septembre afin d'accroître la disponibilité de la Police municipale au service des habitants et d'augmenter l'amplitude horaire du service. En effet, les premières semaines d'activité du service démontrent la réalité du besoin et l'attente des habitants qui n'hésitent pas à le solliciter concernant de nombreuses problématiques nuisant au vivre-ensemble : conflits de voisinage, décharge sauvage, stationnement gênant, et bien d'autres actes du quotidien. Plusieurs dépenses d'équipement auront lieu durant cet exercice, afin de doter ce service des moyens nécessaires à développer ses missions au plus près des Eloysiens : tenues, signalétique du véhicule, matériel, armement de catégorie D (bâton télescopique, générateur lacrymogène), VTT pour des patrouilles estivales de proximité...

En matière de stationnement, le Conseil municipal du 26 février 2021 aura à se prononcer concernant la mise en place technique d'un système de procès-verbal électronique (PVE), permettant la dématérialisation des amendes.

La création de la Police municipale a d'ores et déjà permis de renforcer considérablement le lien et la coordination avec les effectifs de la Gendarmerie nationale. Un travail commun est également en cours pour mettre en place une véritable convention de coordination qui permettra de définir clairement le rôle de chacun en fonction de ses compétences, en identifiant les complémentarités et les possibilités d'actions mutualisées.

La sécurité des biens et des personnes, dans une commune comme Saint-Eloy-les-Mines qui compte une usine classée SEVESO risque haut, deux barrages, ainsi que des aléas naturels facteurs de risques d'inondation ou de mouvements de terrain, c'est d'une part remplir ses obligations légales en ayant un plan communal de sauvegarde (PCS) à jour et officiellement déposé auprès des services de l'Etat, et validé. Ce qui était pourtant demandé de manière répétée depuis de longues années par les Préfets successifs. C'est aussi se préparer concrètement à faire face à ces risques, en informant régulièrement les habitants, et en définissant précisément le rôle de chacun dans l'ensemble de la chaîne hiérarchique communale. Ce travail vient d'être réalisé et testé à l'occasion de l'exercice ORSEC ROCKWOOL de ce lundi 22 février et le PCS sera déposé en Préfecture dans les tous prochains jours, permettant à la fois de corriger ce manquement, et d'avoir sérieusement préparé la commune à ces risques. Il convient de remercier le personnel communal pour le travail intensif et précieux fourni en la matière ces dernières semaines, afin d'atteindre cet objectif.

Protéger c'est aussi faire de 2021 l'année du logement.

Depuis le 28 août 2020, le CCAS est le gestionnaire direct de 13 logements de l'OPHIS au titre du service d'hébergement alternatif (SHA), dont la gestion précédemment déléguée au Corum Saint-Jean avait un coût annuel de 40 000 €. Cette gestion directe permet d'ores et déjà plus de souplesse et de réactivité, et doit permettre à terme un usage plus efficient de la ressource budgétaire. Un des appartements est également réservé à l'usage de logement d'urgence.

C'est aussi l'amélioration et la requalification du parc de logements sociaux de la commune. Ce travail est d'ores et déjà engagé avec l'OPHIS dans le cadre d'une opération concernant Les Chapelles et consistant à une démolition partielle, à des réhabilitations de logements et à des reconstructions sur site et sur d'autres localisations en cours de définition.

De la même manière, un projet de requalification et de rénovation des logements du parc d'Assemblia (ex-Logidôme) est déposé dans le cadre d'un appel à projet du plan de relance concernant le recyclage foncier des friches.

Ces deux projets, qui participent du programme d'ensemble « Smart village 2030 », doivent permettre de rendre à nouveau accessibles et habitables plusieurs dizaines de logements actuellement très dégradés et non attractifs.

Parallèlement, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), déjà bien connue des Eloysiens, va être prolongée afin de poursuivre ces aides utiles à la rénovation ou au ravalement de façades.

Concernant le lotissement du lac, la volonté est d'avancer de manière raisonnée, en lien avec la réalité de la demande, en préparant dès 2021 une nouvelle tranche de 4 lots.

Le logement concerne aussi les capacités d'hébergement en faveur de nos aînés, à travers l'établissement des Logements Foyer. Cet établissement fait aujourd'hui face aux conséquences de l'absence d'anticipation et de pilotage politique au cours des dernières années, malgré les alertes répétées tant en matière de positionnement, que de vigilance budgétaire, de mutualisation de certaines charges et d'adaptation de l'outil à un environnement qui a beaucoup évolué en matière de dépendance, devenant de plus en plus concurrentiel. Un travail étroit a été engagé avec la Direction de l'établissement et ses personnels, dont il faut saluer l'engagement sans faille, le dévouement et le professionnalisme, tout particulièrement durant cette année très difficile du fait de la crise sanitaire. Ce travail, en partenariat avec l'ensemble des acteurs et prescripteurs du secteur de la dépendance, constitue un enjeu très important afin de garantir des solutions d'hébergement adaptées aux besoins de nos aînés, et un sujet budgétaire sérieux du fait du temps perdu au cours des dernières années.

Dans cette période où beaucoup souffrent de l'isolement, il faut saluer l'engagement dévoué des personnels de l'accueil de jour Alzheimer Le Jardin d'Aloïs, qui offrent, malgré une activité plafonnée par les contraintes sanitaires, un soutien très utile aux bénéficiaires, et un répit salutaire à leurs aidants,

② **Proposer**

Proposer de faire entrer Saint-Eloy-les-Mines dans une nouvelle ère, de faire de Saint-Eloy un "Smart Village".

Être une ville intelligente, c'est proposer une politique innovante, en étant proactifs, mais jamais isolés. La municipalité opte pour une nouvelle gestion des ressources, avec un double objectif : transformer notre fonctionnement et nos structures pour réduire les coûts et les impacts environnementaux tout en augmentant le nombre de services rendus et leur utilité.

C'est également proposer au contribuable de ne plus contribuer seulement à l'effort financier mais aussi de s'engager dans la réflexion et dans la construction des politiques publiques. Et donc d'engager pour cela une nouvelle méthode de travail, tournée vers la démocratie participative. Le projet profitera ainsi des effets positifs de ce que les périodes troubles que nous traversons provoquent : la solidarité et l'innovation sociale.

L'opération "Saint-Eloy Smart Village" se décline en plusieurs phases, pour lesquelles la commune a choisi de se faire accompagner afin de ne pas louper le virage nécessaire dans une nouvelle ère plus participative et constructive.

Dans un premier temps, une phase d'écriture d'un projet de territoire globale, mêlant la volonté politique aux attentes des citoyens grâce à diverses actions, ci-dessous dans l'ordre chronologique :

- la mise en place d'une partie "blog" sur le nouveau site internet de la commune, dédié au projet de territoire, qui se voudra contributif. Chaque Éloysien pourra à la fois marquer ou non son intérêt pour des propositions et émettre les siennes.

- l'installation de cinq boîtes aux lettres citoyennes dans des lieux référents tels que la place Michel-Duval, le plan d'eau, la rue Jean Jaurès...

- l'exploitation des propositions citoyennes et la rédaction d'une synthèse, qui fera l'objet de débat et d'approfondissement dans chaque commission/groupe de travail communal concerné.

- l'élaboration d'un document de référence du projet de territoire, feuille de route de "Saint-Eloy, Smart Village".

- l'organisation d'un événement de présentation du projet de territoire et sa communication dans un numéro spécial du Saint-Eloy Magazine.

Dans un deuxième temps débutera la phase d'animation territoriale et citoyenne liée à ce projet de territoire. La municipalité la déclinera en quatre axes : le numérique, l'écologie, le patrimoine et l'animation. Ces axes ainsi que leurs organisations et actions sont amenés à être renforcés par la concertation citoyenne effectuée en première phase.

Le premier axe concerne la thématique du numérique. Une commission citoyenne, constituée à la fois d'"experts" du territoire à ce sujet ainsi que d'Éloysiens de chaque génération sera consultée concernant les projets suivants :

- la mise en place d'une application mobile, dans la suite du nouveau site internet, qui permettra de faire le lien plus rapidement entre les citoyens et les services de la mairie. Notamment au niveau des services techniques, auxquels les citoyens pourront signaler les incidents intervenus sur la voie publique. Les services pourront aussi se servir de l'application pour suivre les demandes et les services.

- la coordination de services numériques ouverts à la population (espace public numérique, maison des associations...). Ces services contribuent à l'inclusion numérique et ne la conditionnent pas à l'équipement de chacun.

- l'élaboration d'un calendrier d'activités périscolaires dédiées au numérique. En complémentarité des installations de matériel informatique et numérique dans les écoles, ces activités périscolaires pourront être intergénérationnelles et permettront de renforcer les compétences des enfants ainsi que de créer du lien par exemple avec les aînés ou entre parents et enfants.

- la réflexion autour de projets d'envergure comme la création d'un festival annuel d'arts numériques, arts peu connus du grand public qui constituent une clef d'accès à la fois à la culture et aux outils numériques, ou encore autour de solutions de e-santé, en complémentarité de l'action de la municipalité pour lutter contre la désertification médicale.

La municipalité créera aussi une "agora verte", commission mouvante et participative, qui contribuera à la partie écologique du projet. Son rôle plusieurs projets :

- grâce au bilan énergétique des bâtiments effectué sur cette première année de mandat, plusieurs scénarios d'économie d'énergie, à la fois financièrement avantageux pour la commune et responsables, vont pouvoir être envisagés. Reste à proposer aux Éloysiens, via l'agora verte d'être partie prenante de leur mise en place.

- l'élaboration d'un calendrier d'actions écologiques pour programmer chaque trimestre une action en faveur de l'environnement. La municipalité envisage déjà quelques actions, comme la distribution de poules et de graines aux foyers volontaires afin de réduire leurs déchets alimentaires tout en bénéficiant de produits "du jardin" ; des "courses écolos" qui consiste à pratiquer un sport comme la course d'orientation tout en ramassant les déchets collectivement, ou encore des subventions pour l'achat de vélos.

- participer aux réflexions sur l'aménagement plus écologique des différents quartiers de la ville, notamment grâce à la végétalisation. Ces aménagements seront calqués chronologiquement au plan pluriannuel de remplacement de l'éclairage public par du LED.

Le troisième axe est déjà engagé, puisqu'il s'agit de la valorisation du patrimoine éloysien. La commission patrimoine, composée de 6 conseillers municipaux, 6 à 12 citoyens et 2 membres de droit, aura un rôle de coordination et de proposition concernant la valorisation du patrimoine commun à tous les Éloysiens. Cette commission aura pour mission de :

- émettre des propositions concernant le baptême de rues ou bâtiments communaux.

- organiser des expositions et évènements.

- collecter des documents et objets témoins du patrimoine local afin de les répertorier et les mettre en sécurité grâce aux moyens communaux.

- accompagner les initiatives de la population en matière de patrimoine et animer des temps d'échanges avec la jeunesse.

Enfin, la commune réunira les présidents/représentants associatifs ainsi que les commerçants volontaires dans un large comité "Saint-Eloy en fête" qui contribuera aux projets touristiques et d'animation. Avec dans un premier temps les actions suivantes :

- une réflexion au sujet du traditionnel temps festif de la Pentecôte.
- une refonte du traditionnel forum des associations, déjà entamée en 2020 par la municipalité qui y avait intégré des animations, auxquelles associations et commerçants pourront apporter leur contribution.
- l'élaboration d'un calendrier annuel d'animations de quartier. Chaque quartier pourra ainsi recevoir un groupe ou profiter d'un cinéma en plein air.
- le comité pourra contribuer à la valorisation touristique du territoire, aiguillé par une enquête sur les flux touristiques engagée par la municipalité d'une part et d'autre part par l'étude sur l'aménagement du plan d'eau. Des contributions pourront notamment être émises concernant l'aménagement du camping de demain, qui se veut devenir un lieu responsable, dans un esprit d'économie des ressources et de valorisation de la filière bois.

③ Préparer

Préparer l'avenir en accompagnant plus étroitement celles et ceux qui en font la vie aujourd'hui et en seront les acteurs de demain.

C'est tout le sens de la partie jeunesse du programme « Générations Saint-Eloy » qui se déclinera en actions très concrètes et perceptibles dans le cadre du budget 2021, afin d'accompagner chaque Eloysien dans les grandes étapes de leur vie.

Pour les enfants scolarisés, ce sera le cas dès la rentrée prochaine en abaissant le prix du repas à la cantine à 2 €. Ce choix volontariste de la commune permettra concrètement d'alléger d'environ 16 000 euros le pouvoir d'achat des familles concernées. Comme cela a été présenté le 15 janvier dernier en Conseil municipal, un travail a été également engagé en partenariat avec l'Ecole La Roche, l'AFJC et le VALTOM en vue de réduire les déchets alimentaires à la cantine et à initier les élèves à ces problématiques.

La commune doit aussi jouer son rôle pour préparer nos enfants à l'utilisation des outils de demain. C'est pourquoi la municipalité équippa ses écoles de matériel informatique et numérique, notamment des tableaux numériques nouvelles générations, moins coûteux et plus efficaces que les TBI, complétés par l'acquisition d'une tablette par élève en classe mobile afin d'augmenter l'interactivité via le numérique.

Il convient aussi d'accompagner nos jeunes dans la poursuite de leur cursus scolaire. Les élèves de CM2 et de 3ème résidant à Saint-Éloy-les-Mines se verront offrir une calculatrice pour leur entrée respective en 6ème et 2nd générale ou technologique. Pour les 3èmes qui entreront en filières professionnelles la municipalité attribuera à chacun d'entre eux l'équivalent du coût de la calculatrice en vue de l'achat du matériel professionnel utilisé dans le cadre de leur formation.

Enfin, afin d'encourager et d'accompagner les étudiants Eloysiens, ainsi que pour lutter contre la précarité étudiante grandissante depuis le début de la crise sanitaire, le CCAS travaillera aux possibilités d'aides directes aux étudiants Eloysiens. En effet, un étudiant sur deux en France vit actuellement sous le seuil de pauvreté. S'il ne s'agit pas là d'une compétence directe des communes, la Mairie de Saint-Eloy-les-Mines est déterminée à soutenir financièrement ses étudiants, afin de les encourager et de conserver un lien étroit avec eux.

Préparer l'avenir, c'est aussi responsabiliser la jeunesse et prendre en compte ses aspirations, en allouant un budget propre au Conseil Municipal Jeune. D'une part, pour que les jeunes conseillers puissent appréhender l'outil budgétaire et sortir de leur mandat en ayant des compétences précieuses pour leurs initiatives futures. D'autre part, le Bureau des Jeunes, qui accueillait les conseillers municipaux jeunes à la fin de leur mandat (à l'aube de leurs 15 ans), pourrait devenir une junior association, subventionnée par la municipalité sur la base de projets conçus par et pour les jeunes. Cette association, "alimentée" par les anciens conseillers municipaux jeunes à ses débuts pourrait à terme accueillir tout jeune Eloysien âgé de 11 à 18 ans. Ainsi, la municipalité responsabilise les jeunes et les accompagne vers leur émancipation citoyenne en leur donnant accès aux outils de la vie associative avant même l'âge légal requis. Préparer l'avenir, c'est donner le goût de l'engagement et de l'intérêt collectif aux plus jeunes, qui sont des citoyens à part entière aujourd'hui et qui seront force de proposition demain.

La commune de Saint-Eloy-les-Mines se doit de tout mettre en œuvre pour accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle et pour faire face aux contraintes rencontrées, au moment où les effets de la crise compliquent encore plus durement leurs parcours. C'est pourquoi il sera proposé au prochain Conseil municipal d'adhérer à la Mission locale afin de mettre en place de véritables possibilités d'accompagnement par des professionnels dont c'est le métier, et qui peuvent s'appuyer sur de nombreux outils et dispositifs à leur disposition (garantie jeunes, PACEA, PPAE...) pour lever l'ensemble des freins trop souvent rencontrés par les jeunes en matière de mobilité, de logement, de santé ou de citoyenneté.

Préparer l'avenir, c'est aussi préserver la ressource budgétaire pour conserver la capacité de répondre aux besoins de demain. Cela implique la mise en place d'un véritable pilotage politique du budget, totalement inexistant dans la gouvernance précédente, et qui s'articule autour de trois principaux éléments :

- la transition vers une comptabilité analytique qui permet une meilleure connaissance des coûts et est ainsi un outil pertinent et permanent dans la démarche de recherche d'efficacité dans l'usage de la ressource, de prise de décision et donc d'optimisation du pilotage des politiques publiques.
- la construction d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui constitue un outil d'analyse financière prospective, permettant à la commune de planifier ses investissements sur plusieurs années et donc de prévoir le financement des travaux préventifs ou curatifs, ainsi que des programmes nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins des habitants.
- Un travail de mutualisation et de rationalisation des dépenses, déjà en partie engagé, et qui doit permettre d'éviter la multiplication préexistante des contrats de maintenance ou la multiplicité des contrats énergétiques. La phase, déjà débutée, de diagnostic énergétique des bâtiments communaux doit permettre d'identifier des objectifs ambitieux de réduction de la facture énergétique et de son empreinte écologique.

Cette préservation de la ressource prend tout son sens dans la préparation du programme d'ensemble « Smart village 2030 » qui s'appuiera sur l'appel à projet Petites Villes de Demain pour lequel la commune a été retenue. L'année 2021 est consacrée à la construction partenariale du programme, à la définition du plan d'actions et des plans de financement pour les années suivantes.

Les premiers thèmes que la commune souhaite porter dans ce programme ambitieux concernent les enjeux de la santé et des services à la population, du cadre de vie et de la transition écologique, de la transition et de l'inclusion numérique, du commerce de proximité et de la valorisation de l'artisanat et des filières locales.

C'est pourquoi le budget d'investissement 2021 est un budget de préparation, visant à préserver de hautes capacités d'investissement pour faire face aux besoins des exercices suivants, en limitant fortement le déficit historique et récurrent de cette section.

Toutefois, dès 2021, la commune commence à impulser des solutions concrètes qui ont vocation à se développer dans le cadre de Petites Villes de Demain. Ce sera le cas concernant le commerce de proximité pour lequel, dès cette année, la ville va acquérir certaines surfaces commerciales afin de les réhabiliter et de les proposer à la location à des conditions modérées et attractives permettant de nouvelles installations d'activités de proximité.

Le programme PVD nous permettra aussi de recruter un manager de centre-ville, entièrement financé par l'Etat, qui pourra rechercher et accompagner les entrepreneurs dans leurs projets d'installation.

Afin de soutenir et de faciliter la vie des artisans de la commune, des discussions sont en cours avec le SICTOM afin de leur permettre de bénéficier de 12 passages par an en déchetterie pris en charge par la ville. Cette action devra aussi permettre de soutenir leurs efforts en matière de revalorisation des déchets.

Préparer l'avenir c'est aussi accompagner les entreprises de la commune dans le cadre de leur transition numérique. Les confinements ont démontré à la fois l'intérêt des usages numériques et les capacités d'adaptation des acteurs économiques locaux. Le programme PVD nous permettra de financer et de développer une plateforme locale et personnalisée de commerce en ligne, dans la continuité de l'outil mis en place en urgence durant le premier confinement.

Cette transition numérique ne peut se faire que si chacun est outillé personnellement et techniquement à ces nouveaux usages et à ces nouvelles technologies. C'est pourquoi la commune tient à développer des actions d'inclusion numérique pour tous les âges, de l'école jusqu'auprès de nos aînés. A ce titre, la commune est candidate pour accueillir un conseiller numérique, pris en charge financièrement et formé par l'Etat à travers un appel à manifestation d'intérêt national. Ce recrutement permettra d'assurer concrètement la médiation et l'accompagnement numérique pour nos concitoyens les plus éloignés de ces usages et de ces enjeux, à travers des ateliers de proximité et une aide individualisée.

Préparer l'avenir, ce n'est pas uniquement empiler les gros projets nouveaux, c'est aussi entretenir l'existant, en modernisant et rénovant les bâtiments communaux pour les adapter à leurs usages actuels. Ce sera le cas en 2021 concernant la modernisation de la salle des fêtes. En effet, après une première étude initiée dans la fin du mandat précédent, assez étonnante dans son calendrier comme dans sa vocation, l'équipe municipale a procédé à un recalibrage total de ce projet, dans le but d'adapter cet équipement aux besoins des usagers. Des demandes de subventions ont d'ores et déjà été votées par le Conseil municipal, qui aura également délibéré lors de sa séance de février sur le choix du maître d'œuvre.

En matière d'équipements municipaux, une opération de valorisation des extérieurs de la piscine sera mise en œuvre dès cette année, avec l'aménagement de plages extérieures, de pédiluves et d'un terrain de volley-ball en gazon synthétique. Une grande partie de ces travaux seront effectués en régie par les personnes des Services techniques.

Préparer l'avenir c'est enfin prendre en compte les enjeux liés à la transition écologique, qui ne doivent pas se traduire par vision punitive. Cette transition, indispensable à la sauvegarde de notre planète, doit permettre de générer des économies tant sur le plan des ressources énergétiques que sur le plan budgétaire. Ainsi, nous avons depuis six mois lancé une étude sur les économies d'énergie pour les infrastructures communales, avec un objectif ambitieux durant ce mandat. Ces économies, conséquentes mais qu'il est encore difficile de chiffrer à cette étape de diagnostic, permettront à notre commune de développer de nouveaux services à la population tout en réduisant notre impact sur la planète.

Enfin, l'amélioration du cadre de vie des Eloysiens connaîtra dès 2021 une redynamisation, à travers une végétalisation du centre-bourg, le développement de jardins partagés, ou encore par la valorisation de nos atouts naturels comme le plan d'eau ainsi que nos espaces de randonnée afin de proposer, à terme, aux Eloysiens comme aux visiteurs et touristes, des activités de plein air dans un cadre apaisé et naturel, répondant aux aspirations de chacun.